

Écrit par le 23 juillet 2024

Aides : tout savoir sur la rentrée scolaire avec Service-public.fr



A l'occasion de la rentrée scolaire [Service-public.fr](https://www.service-public.fr) vous rappelle toutes les informations administratives utiles sur les nouveautés de la rentrée : calendrier, aides disponibles, droit des élèves...

Calendrier de la rentrée scolaire 2023-2024

Retrouvez le calendrier scolaire pour l'année 2023-2024, avec les dates des vacances par zone [ici](#). Service-public.fr met également à votre disposition un simulateur pour connaître les dates de vacances dans votre département. [Découvrir le simulateur](#).

Assurance scolaire : est-ce obligatoire ?

À la rentrée, une attestation d'assurance scolaire vous est demandée par l'école, le collège ou le lycée de votre enfant. Est-il utile de souscrire une telle assurance ? Est-elle indispensable ou même obligatoire ? Que couvre-t-elle exactement ? *Service-Public.fr* vous répond [ici](#).

L'allocation de rentrée scolaire

Ecrit par le 23 juillet 2024

Vous avez au moins un enfant scolarisé âgé de 6 à 18 ans ? Vous pouvez, sous conditions de ressources, avoir droit à l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Cette allocation permet de vous aider à financer les dépenses de la rentrée scolaire. Son montant dépend de l'âge de votre enfant et de son niveau de scolarisation. [Accéder à la simulation.](#)

Dates de versement, conditions d'éligibilité et nouveaux montants : *Service-Public.fr* vous informe. [Se renseigner.](#)

Quelles aides pour financer la scolarité d'un élève ?

Plusieurs aides existent pour financer la scolarité en élémentaire, collège, lycée... [Découvrez vos aides en fonction de votre situation.](#)

Bourses pour l'école élémentaire

Votre enfant est inscrit à l'école élémentaire (du CP au CM2) et vous voulez savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide financière ? Il n'existe pas de bourse nationale pour un enfant en école élémentaire. Cependant, certains départements peuvent vous accorder une bourse de fréquentation scolaire. Certaines communes peuvent également vous accorder une bourse si votre enfant fréquente une de leurs écoles. [Voici les informations à connaître.](#)

Bourse des collèves

La bourse des collèves est une aide versée aux responsables : Personne(s) assumant la charge effective et permanente de l'élève au sens de la législation sur les prestations familiales ou élève majeur autonome financièrement d'un collégien. Pour en bénéficier, vos ressources annuelles ne doivent pas dépasser des plafonds, selon le nombre d'enfants que vous avez à charge. [Tout savoir ici.](#)

Bourse de lycée

Votre enfant est inscrit au lycée et vous vous demandez si vous avez droit à la bourse de lycée ? Pour en bénéficier, vos ressources annuelles ne doivent pas dépasser des plafonds, selon le nombre d'enfants que vous avez à charge. Le montant de la bourse de lycée varie en fonction de vos ressources et de vos charges. [En savoir plus.](#)

Quelles aides peut percevoir un étudiant ?

Selon sa situation, un étudiant peut bénéficier de certaines aides. Service-public.fr fait le point sur les aides disponibles selon les situations [ici.](#)

Quels sont les droits et obligations des élèves ?

Si vous êtes élève au collège ou au lycée, vous avez des droits que vous pouvez exercer seuls ou à plusieurs. Vous avez également des obligations à respecter. Ces droits et obligations vous préparent à vos responsabilités de citoyen. Le règlement intérieur précise la façon dont ils sont appliqués dans votre établissement scolaire. Service-public.fr vous présente les droits et obligations [des collégiens](#) et ceux [des lycéens.](#)

Représentants des parents d'élève

Vous vous posez des questions sur les représentants des parents d'élèves dans l'établissement de votre enfant ? Candidature, élection, rôle, durée du mandat : voici les informations à connaître sur les

Ecrit par le 23 juillet 2024

représentants des parents d'élèves [dans l'enseignement primaire](#) et [dans l'enseignement secondaire](#).

Peut-on utiliser son téléphone portable à l'école ?

L'usage du téléphone dans les lieux d'enseignement est une question qui fait débat. Service-public.fr vous présente ce que prévoit la loi, [pour l'école primaire](#), ainsi que [le collège et le lycée](#).

Ecole et handicap

Retrouvez les informations concernant l'accueil de l'enfant en situation de handicap, en collectivité jusqu'à la fin du lycée. [Lire l'article](#).

Santé de l'élève

Dans chaque établissement scolaire, le personnel de santé et d'action sociale assure un suivi de la santé des élèves. De plus, des actions de prévention et d'éducation à la santé sont mises en place dans le cadre d'un parcours éducatif de santé. Enfin, la scolarité des élèves malades peut être aménagée. Retrouvez les informations concernant la santé [à l'école primaire](#) et celles concernant la santé [au collège et au lycée](#).

Violences à l'école : des nouvelles mesures contre le harcèlement scolaire

Prévenir et traiter plus rapidement les situations complexes de harcèlement scolaire, notamment dans le premier degré. Tel est l'objectif des nouvelles mesures annoncées par le ministère de l'Éducation nationale. *Service-Public.fr* vous présente le nouveau dispositif de prévention. [Découvrir le dispositif](#)

Le Pass'Sport est renouvelé pour la saison 2023-2024

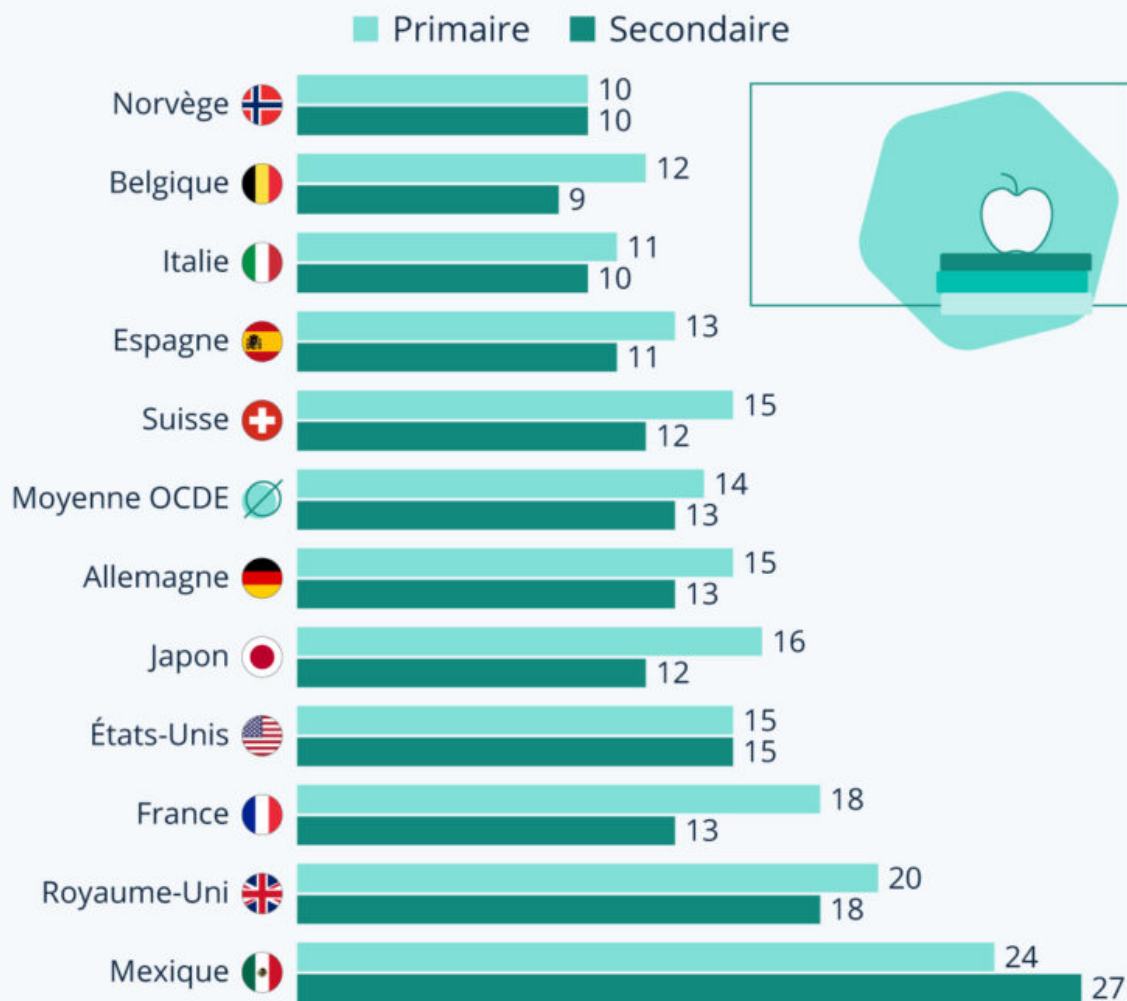
Le Pass'Sport est une aide forfaitaire de 50 euros par jeune versée par l'État pour la prise d'une licence auprès d'un club sportif par un jeune **de 6 à 30 ans**. Elle permet de réduire le coût des frais d'inscription que l'on doit payer en s'inscrivant. [En savoir plus](#)

Rentrée scolaire : combien d'élèves par professeur dans les pays de l'OCDE ?

Écrit par le 23 juillet 2024

Combien d'élèves pour un professeur ?

Nombre moyen d'élèves par enseignant dans les établissements scolaires du primaire et secondaire en 2020 *



* Dans une sélection de pays de l'OCDE. Établissements publics et privés.

Source : OCDE



statista

Ecrit par le 23 juillet 2024

La France n'est pas le seul pays concerné par les pénuries d'[enseignants](#). Un peu partout dans le monde - en Europe, mais aussi au Canada, aux États-Unis et en Australie - les écoles peinent à recruter des professeurs. Une situation qui, si elle persiste, pourrait conduire une hausse globale du nombre moyen d'élèves par classe, alors que la réduction des effectifs est souvent avancée comme une solution pouvant permettre un enseignement de meilleure qualité.

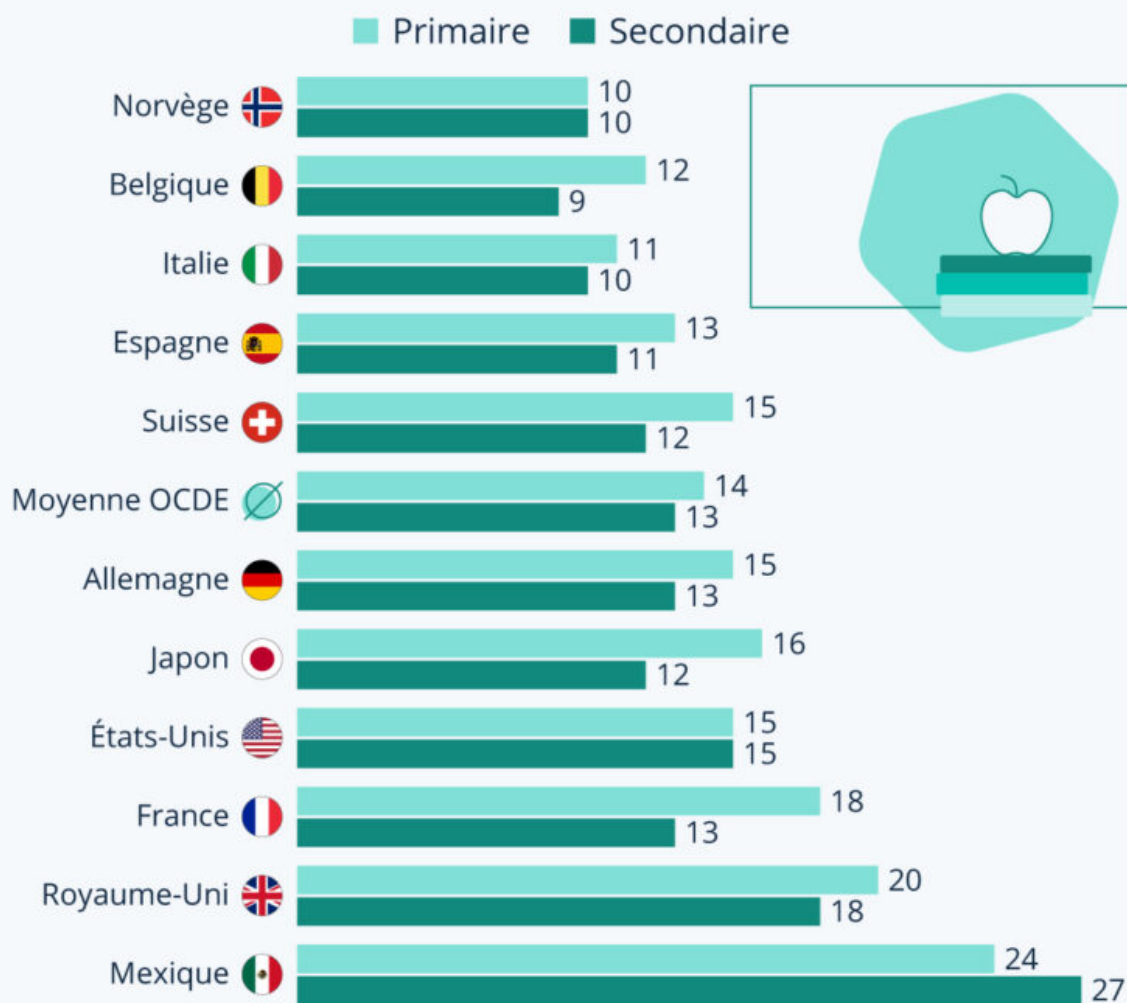
À ce sujet, les différences restent assez marquées entre les pays. Parmi les pays de l'OCDE où les enseignants travaillent avec les effectifs les plus réduits, on peut citer, entre autres, la Norvège et la Belgique, avec en moyenne autour d'une dizaine d'[élèves](#) par professeur dans l'enseignement primaire et secondaire (public et privé). À l'inverse, les classes sont plutôt chargées au Mexique. Ce pays affiche le ratio le plus élevé de l'étude, soit entre 24 et 27 élèves par personnel enseignant. En [France](#), on compte en moyenne un professeur pour 18 élèves dans l'enseignement primaire et environ un pour 13 dans le secondaire.

S'il est avéré que le nombre d'étudiants par professeur joue un rôle sur la qualité de l'apprentissage, le bruit et la promiscuité sont autant de facteurs déterminants. Selon des [recherches](#) menées en France par l'École des hautes études en sciences sociales, la réduction des effectifs s'accompagne généralement d'une amélioration du niveau scolaire, en particulier pour les élèves issus des milieux les moins favorisés. Le taux d'encadrement ne suffit toutefois pas à lui seul à garantir la réussite scolaire. Les styles d'enseignement, les méthodes pédagogiques ainsi que des facteurs extra-scolaires rentrent également en compte.

Écrit par le 23 juillet 2024

Combien d'élèves pour un professeur ?

Nombre moyen d'élèves par enseignant dans les établissements scolaires du primaire et secondaire en 2020 *



* Dans une sélection de pays de l'OCDE. Établissements publics et privés.

Source : OCDE



statista

Écrit par le 23 juillet 2024

Tristan Gaudiaut, Statista.

Les collèges vauclusiens sont prêts pour la rentrée



Le lundi 4 septembre, ce sont plus de 30 000 collégiens qui vont faire leur rentrée dans les 54 établissements publics et privés de Vaucluse. Si les élèves ont profité de ces dernières semaines pour se reposer, il en est tout autre pour les collèves, qui en ont profité pour se refaire une beauté.

Chaque année, le Département de Vaucluse réalise des travaux au sein des établissements publics lors des vacances d'été afin de maintenir la qualité de l'accueil des élèves et professeurs. Deux lourdes

Ecrit par le 23 juillet 2024

réhabilitations déjà en cours se poursuivent aux collèges Lou Vignarès à Vedène et Saint-Exupéry à Bédarrides. D'autres chantiers sont quant à eux terminés :

- Le collège Victor Schoelcher à Sainte-Cécile-les-Vignes a subi une réfection de l'étanchéité des toitures et peintures entre février et août, ainsi qu'une désimperméabilisation et végétalisation de la cour, qui est particulièrement exposée au soleil. 650 m² d'enrobé existant ont été remplacés par de la verdure. Une pergola et des bancs ont été installés, ainsi qu'un cheminement piétonnier.
- Le collège Tavan à Montfavet s'est vu retirer son enrobé afin de refaire une partie du réseau d'eau pluviale pour créer un espace en revêtement drainant légèrement surélevé et aménagé avec des bancs et créer une réserve d'eau, pour les projets pédagogiques, alimentée par une descente d'eau pluviale, pour ensuite refaire l'enrobé de la cour dans une couleur plus claire dans le but de limiter la restitution de la chaleur.
- Le collège Alphonse Silve à Monteux dispose désormais d'un ascenseur, pour une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

V.A.

Rentrée scolaire : les élus de l'Isle-sur-la-Sorgue à la rencontre des élèves et du personnel enseignant

Ecrit par le 23 juillet 2024



La rentrée scolaire 2023/2024 aura lieu lundi 4 septembre 2023. À cette occasion, le maire Pierre Gonzalvez, Brigitte Barandon, adjointe aux affaires scolaires et à la jeunesse et Gérard Gaillard, adjoint aux sports accompagnés des services municipaux iront à la rencontre des élèves et du personnel enseignant.

Les élus se rendront à l'école maternelle Font de Galine (8h20), à l'école élémentaire Lucie Aubrac (9h) et à l'école élémentaire Jean Beys (9h45). Pour cette année scolaire 2023/2024, 1 521 élèves sont inscrits dans les écoles isloises : 520 en école maternelle et 1 001 en école élémentaire. Cette rentrée est marquée par l'arrivée d'un nouveau directeur à l'école Lucie Aubrac, David Lesan, en provenance de Bollène et en remplacement de David Baumel Nys.

Activités durant la pause méridienne

Pour offrir aux élèves la possibilité de découvrir des activités associatives, culturelles ou sportives, la Ville propose sur le temps méridien, dans certaines écoles, des temps de découverte en lien avec ses partenaires. Ces activités, déjà en œuvre au cours des années scolaires précédentes, se poursuivent et se développent. En plus des activités échecs, handball et football, cette année, la pratique du rugby sera proposée gratuitement et de façon facultative aux élèves. Ces animations sont proposées grâce aux

Écrit par le 23 juillet 2024

associations partenaires : BCI Football, Handball, club des échecs et BCI Rugby.

Vie périscolaire

Les inscriptions aux activités périscolaires sont ouvertes à tous : garderie du matin et du soir, études et restauration scolaire. Ouvertes depuis le 15 août dernier, elles concernent aussi les mercredis dans les accueils de loisirs.

Accueil périscolaire

Ouvert à tous, ce service gratuit permet de répondre de façon optimale aux besoins des familles en maternelle et élémentaire de 7h30 à 8h et de 16h30 à 18h15 sur inscription préalable.

La restauration scolaire

La restauration scolaire accueille dès la rentrée tous les enfants scolarisés et préalablement inscrits. Les tarifs varient en fonction de votre quotient familial. Les réservations sont possibles jusqu'à 48h avant le jour souhaité, ce délai passé, une majoration tarifaire est appliquée.

Les mercredis aux centres de loisirs St-Antoine (dès 3 ans) et St-Jean (dès 6 ans)

Les centres de loisirs St-Jean et St-Antoine accueilleront les enfants dès le mercredi 6 septembre 2023, sur inscription préalable auprès du Pôle Enfance Famille. Pour inscrire pour la première fois son enfant au centre de loisirs, il est nécessaire de prendre contact avec le Pôle Enfance Famille au préalable au 04 90 38 96 91.

Inscriptions

Les inscriptions à ces différents services se réalisent via le Portail Famille, un service disponible 7j/7 et 24h/24.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de fournir avant le 4 septembre 2023 la nouvelle attestation d'assurance en responsabilité civile par mail ou directement au Pôle Enfance Famille (pour la cantine, l'accueil périscolaire et les centres de loisirs).

À envoyer par email à : saf@islesurlasorgue.fr ou à déposer au : Pôle Enfance Famille 25 Bd Paul Pons

Ecrit par le 23 juillet 2024

Rentrée scolaire : Parent et salarié, quels sont mes droits le jour de la rentrée... et après ?



La rentrée approche, l'heure pour nos chers bambins de retourner sur les bancs de l'école. L'heure également pour les parents de concilier la gestion des enfants et le travail : accompagner son enfant le jour de la rentrée, gérer les maladies, aménager ses horaires... Des situations qui soulèvent chaque rentrée scolaire leur lot d'interrogations. Isabelle Vénuat, juriste aux Editions Tissot (éditeur spécialiste du droit social), répond aux trois questions les fréquentes.

Puis-je arriver en retard au travail pour accompagner mon enfant lors de la rentrée scolaire ?

Le Code du travail ne prévoit pas d'autorisation d'absence pour la rentrée scolaire. Il faut donc se référer à sa convention collective qui pourra prévoir, sous condition d'ancienneté du salarié, d'âge des enfants ou de niveau scolaire, un certain nombre d'heures afin d'accompagner ses enfants pour leur premier jour de classe.

A titre d'exemple, la convention collective de la coiffure prévoit une autorisation d'absence de 3 heures

Ecrit par le 23 juillet 2024

rémunérées le jour de la rentrée, pour accompagner ses enfants jusqu'à 13 ans. Celle de la Publicité, autorise les parents à prendre une demi-journée « à leur demande ». Dans le secteur de la propreté, la convention collective prévoit pour les parents dont l'enfant entre pour la première fois à l'école, le bénéfice d'une journée de congé rémunérée.

Si rien n'est prévu dans la convention collective, il faut vérifier s'il n'existe pas un usage d'entreprise ou un accord d'entreprise sur le sujet. Aucune disposition ? Dans ce cas, l'employeur est libre d'accorder ou non des heures d'absence pour cette rentrée scolaire.

Et si l'employeur refuse ? Sauf s'il est au forfait jours puisque la notion de retard y est inexistante, l'ultime solution pour le salarié sera alors de poser un jour de congé payé ou de RTT.

Quels sont mes droits quand mon enfant est malade, de combien de jours puis-je disposer par enfant et par an ?

En cas de maladie ou d'accident d'un enfant de moins de 16 ans, constaté par certificat médical, le salarié a le droit de bénéficier d'un congé non rémunéré, quelle que soit son ancienneté, à condition qu'il assume la charge de cet enfant. La durée de ce congé est de 3 jours par an au maximum avec possibilité de fractionnement. Il est porté à 5 jours si :

- l'enfant est âgé de moins de 1 an ;
- le salarié assume la charge d'au moins 3 enfants de moins de 16 ans.

Attention toutefois, cette durée de 3 jours (ou 5 jours selon le cas) est une durée globale pour tous les enfants du salarié et non pour chaque enfant ! La convention collective peut prévoir des dispositions plus favorables, notamment le maintien de la rémunération ou des durées d'absences plus longues.

Dernière précision, ce congé pour enfant malade concerne les cas bénins de maladie ou d'accident nécessitant un court rétablissement. En cas d'accident, de maladie ou de handicap grave de l'enfant, le salarié pourra notamment bénéficier d'un congé de présence parentale et s'absenter pendant plusieurs mois.

Quels sont mes droits si je souhaite obtenir un temps de travail aménagé (4/5e par ex) pour m'occuper de mes enfants ?

Jusqu'aux 3 ans de l'enfant, le salarié ayant un an d'ancienneté dans l'entreprise peut demander à bénéficier d'un congé parental d'éducation à temps plein (le contrat de travail est alors suspendu) ou à temps partiel, avec un minimum de 16 heures de travail par semaine. L'ancienneté d'un an s'apprécie à la date de naissance de l'enfant ou à la date de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté. Ceci est un droit que l'employeur ne peut refuser si le salarié en remplit les conditions.

Néanmoins, en cas de congé parental d'éducation à temps partiel, l'employeur a le pouvoir d'imposer la répartition des horaires au salarié afin de ne pas désorganiser le fonctionnement du service ou de l'entreprise.

Ainsi, par exemple, si l'employeur ne peut refuser un congé parental à temps partiel, il n'est pas tenu d'accepter l'absence le mercredi si d'autres personnes du service prennent déjà ce jour. Il pourra donc imposer un autre jour d'absence dans la semaine. Le refus du salarié de se plier aux nouveaux horaires choisis par l'employeur peut constituer une cause réelle et sérieuse de licenciement.

A la fin du congé parental d'éducation à temps partiel, le salarié qui souhaite continuer sur le même rythme peut demander à ce que son contrat à temps plein soit transformé en contrat de travail à temps

Écrit par le 23 juillet 2024

partiel. Mais dans ce cas, ce n'est plus un droit. Et l'employeur peut refuser la demande s'il estime qu'un temps partiel est néfaste à la bonne marche de l'entreprise.

Isabelle Vénuat, juriste aux Editions Tissot



Isabelle Vénuat, juriste aux Editions Tissot. © Gilles Piel

Ecrit par le 23 juillet 2024

Sorgues : le Secours populaire récolte des fournitures scolaires



Plus que quelques jours avant la rentrée scolaire. Qui dit rentrée dit achat des fournitures, qui peut représenter une source de stress pour beaucoup de Français, notamment les plus démunis. C'est pourquoi le Secours populaire français de Vaucluse organise une collecte de fournitures scolaires au magasin Cultura de Sorgues, situé dans la zone du centre commercial Aushopping Avignon Nord, jusqu'au samedi 9 septembre.

Écrit par le 23 juillet 2024

En place depuis le 23 août, les bénévoles du Secours populaire ont déjà reçu de nombreux dons. L'association a notamment besoin de cahiers, agendas, stylos, crayons, compas, ciseaux, ardoises, porte-vues, colles et trousse

Cultura. Du lundi au samedi de 9h à 20h. Avenue Marc Lepoutre. Sorgues

[Lire également : 'Pour les Français, la rentrée scolaire est synonyme de dépenses, de stress et d'inflation : 87 % d'entre eux réclament des cours à l'école pour apprendre à gérer son argent'](#)

V.A.

Rentrée scolaire 2024/2025 : recensement des enfants nés en 2021

Ecrit par le 23 juillet 2024



Afin de prévoir les effectifs scolaires, la ville de Sorgues procède à un recensement des enfants nés en 2021 et qui entreront en maternelle en septembre 2024.

Les familles concernées sont invitées à retourner ce [formulaire](#) avant le 30 septembre 2023. Le formulaire est accessible :

- sur le site de la ville de Sorgues > rubriques « Grandir » puis « Education » ;
- au service Education (Centre administratif) ;
- par mail sur demande à educ@sorgues.fr.

Une fois rempli, le formulaire est à retourner par mail à l'adresse educ@sorgues.fr ou à déposer au Centre administratif (80 route d'Entraigues), avant le 30 septembre 2023. La ville de Sorgues rappelle que ce recensement est indispensable afin d'organiser au mieux la scolarisation des enfants en fonction des places disponibles.

Plus d'informations au service Education - Tél. 04 90 39 71 09.

Pour les Français, la rentrée scolaire est synonyme de dépenses, de stress et d'inflation : 87 % d'entre eux réclament des cours à l'école pour apprendre à gérer son argent



Comment se préparent les Français pour financer la rentrée scolaire ? C'est la question que **Yomoni**, leader de la gestion d'épargne en ligne, a posée à 958 parents. Une enquête qui

Ecrit par le 23 juillet 2024

dévoile d'importantes difficultés financières pour cette rentrée 2023, le tout dans une ambiance très anxiogène de la part d'une grande majorité de Français.

Une rentrée scolaire qui rime avec « cher »

Pour plus de 94% des Français, la rentrée scolaire 2023 sera sous le signe des dépenses. En effet, pour 57%, ce début de mois de septembre est synonyme de fortes dépenses et pour 37% de dépenses moyennes. Seulement 6% n'ont pas cet avis économique difficile.

Pour vous, la rentrée scolaire est synonyme de :	
Réponses	Pourcentages
Fortes dépenses	57 %
Dépenses moyennes	37 %
Faibles dépenses	6 %

Des budgets qui grimpent...

Les budgets diffèrent en fonction du cursus scolaire suivi par l'enfant. Ainsi, pour 42% des parents ayant un enfant en maternelle, le budget de la rentrée scolaire sera compris entre 200 et 300 euros, tout comme ceux en élémentaire à 39%. Au collège, l'enveloppe grimpe pour 35% des familles et est comprise entre 300 et 400 euros. Plus les études avancent, plus c'est élevé ! Ainsi, au lycée, le budget tourne autour de 400 et 500 euros pour 41%. Enfin, les parents d'universitaires explosent les compteurs avec un budget compris entre 1 000 et 1 500 euros à plus de 43%.

Quel budget moyen prévoyez-vous pour la rentrée de votre enfant ?					
Réponses	Maternelle	Élémentaire	Collège	Lycée	Université
Moins de 100 euros	12 %	10 %	2 %	1 %	-
Entre 100 et 200 euros	27 %	23 %	6 %	2 %	-
Entre 200 et 300 euros	42 %	39 %	29 %	7 %	-
Entre 300 et 400 euros	11 %	15 %	35 %	18 %	9 %
Entre 400 et 500 euros	7 %	12 %	22 %	41 %	13 %
Entre 500 et 1000 euros	1 %	1 %	5 %	27 %	17 %
Entre 1000 et 1500 euros	-	-	1 %	3 %	43 %
Plus de 1500 euros	-	-	-	1 %	18 %

Ecrit par le 23 juillet 2024

Classement des dépenses les plus lourdes

Parmi tout ce qu'il faut acheter à la rentrée, ce sont les outils informatiques qui pèsent le plus lourd pour 44% des Français. Ils sont bien loin devant les fournitures scolaires à 38%, les vêtements à 35% ou tout ce qui concerne la nourriture avec 31%.

Quels seront vos 3 postes de dépenses qui pèsent le plus dans votre budget pour financer la rentrée scolaire ?	
Réponses	Pourcentages
Les outils informatiques (ordinateur, téléphone, etc.)	44 %
Les fournitures scolaires	38 %
Les vêtements	35 %
La nourriture (cantine, restaurants, etc.)	31 %
Les moyens de transport	27 %
Les frais de scolarité	22 %
Les assurances scolaires	21 %
Les activités extra-scolaires (sport, musique, loisirs divers, etc.)	17 %
Les sorties	12 %
Autre	3 %

Où sont les sous ?

Pour trouver l'argent nécessaire à cette rentrée scolaire 2023, 74% des Français vont directement piocher dans les économies réalisées tout au long de l'année. 9% risquent de souscrire un prêt bancaire ou étudiant afin d'y faire face et 8% vont devoir travailler en complément, tout au long de l'année ou bien lors d'emplois saisonniers. Enfin, 5% bénéficieront d'aides diverses et 4% vont récupérer de l'argent sur d'autres postes. À noter, que les Français rechignent à demander de l'aide financière à des proches (0,2% de répondants).

Ecrit par le 23 juillet 2024

Où allez-vous principalement trouver l'argent pour la rentrée scolaire ?	
Réponses	Pourcentages
Dans des économies réalisées au cours de l'année	74 %
En souscrivant un prêt bancaire ou étudiant	9 %
Avec un travail complémentaire de l'enfant (job saisonnier ou annuel)	8 %
Avec des aides diverses (e-chèque, etc.)	5 %
En prenant sur d'autres postes (nourriture, vêtements, sorties, etc.)	4 %
En demandant une aide à des proches	-

Pour les 74% des Français qui vont piocher dans les économies réalisées au cours de l'année, c'est d'abord le compte courant qui sera débité à plus de 66%, bien loin devant les livrets à seulement 24%, l'assurance-vie à 8% ou le PEA à 2%.

Où allez-vous précisément piocher ?	
Réponses	Pourcentages
Au sein de mon compte courant	66 %
Au sein d'un livret (A, LDD, PEL ...)	24 %
Au sein de votre Assurance-vie	8 %
Au sein de votre PEA	2 %

Moins de vêtements neufs pour 2023

Même s'il est très difficile d'économiser à la rentrée, 57% des Français vont essayer de limiter leurs dépenses sur les vêtements et plus de 32% sur les fournitures scolaires. 21% pensent diminuer le budget consacré aux sorties et 19% aux activités extra-scolaires.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Sur quels postes allez-vous essayer de limiter vos dépenses ?	
Réponses	Pourcentages
Les vêtements	57 %
Les fournitures scolaires	32 %
Les sorties	21 %
Les activités extra-scolaires (sport, musique, loisirs divers, etc.)	19 %
La nourriture (cantine, restaurants, etc.)	18 %
Les moyens de transport	14 %
Les outils informatiques (ordinateur, téléphone, etc.)	11 %
Les assurances scolaires	3 %
Les frais de scolarité	1 %
Autre	4 %

Des promos et du recyclé

Pour tout ce qui concerne les achats de fournitures scolaires, 41% des Français vont d'abord privilégier les produits neufs et moins chers et plus de 32% utiliseront les affaires dont ils disposent déjà, comme celles de l'année précédente ou déjà en leur possession. 16% vont également opter pour des produits d'occasion et 11% de chanceux s'orientent sur du matériel neuf et haut de gamme.

Pour vos achats de fournitures scolaires, vous allez privilégier :	
Réponses	Pourcentages
Les produits neufs les moins chers	41 %
Le recyclage de vos produits existants	32 %
Les produits d'occasion	16 %
Les produits neufs et chers	11 %

Cours financiers dès le primaire ?

À la question « Selon vous, faudrait-il apprendre à l'école à bien gérer ses dépenses, ses finances et son argent en général ? », les Français sont unanimes : « Oui » à plus de 87% ! Dans le détail, 72% en sont

Ecrit par le 23 juillet 2024

totallement convaincus et 15% un peu.

Selon vous, faudrait-il apprendre à l'école à bien gérer ses dépenses, ses finances et son argent en général ?	
Réponses	Pourcentages
Oui totalement	72 %
Oui un peu plus	15 %
Non pas du tout	13 %

Une rentrée... stressée !

Les vacances n'auront pas été totalement réparatrices pour une grande majorité de personnes. En effet, plus de 89% des Français avouent se sentir « stressés » pour cette rentrée 2023 et 9% se disent « inquiets ». Seulement, 2% se déclarent totalement zen pour commencer cette nouvelle année scolaire.

Pour cette rentrée, vous vous sentez :	
Réponses	Pourcentages
Stressé(e)	89 %
Un peu inquièt(e)	9 %
Totalement zen	2 %

Ars : peut mieux faire ?

L'allocation de rentrée scolaire (Ars) est versée aux familles démunies ayant au moins un enfant scolarisé âgé de 6 à 18 ans et est destinée à financer les dépenses de septembre. Pour cette année 2023, le montant de l'Ars est de 398,09€ par enfant âgé de 6 à 10 ans, 420,06€ par enfant âgé de 11 à 14 ans et 434,60€ par enfant âgé de 15 à 18 ans. Même si son montant a été revalorisé de 15%, 58% des Français l'estiment insuffisant et 41% suffisant.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Comment jugez-vous l'allocation rentrée scolaire ?

Réponses	Pourcentages
Insuffisante	58 %
Suffisante	41 %

En résumé :

- Les 3 postes les plus lourds : informatique, fournitures et vêtements.
- 74 % des Français vont piocher dans leurs économies annuelles : le compte courant à 66 % et les livrets à 24 %.
- Les 3 postes où les Français vont essayer de limiter leurs dépenses : les vêtements, les fournitures et les sorties.
- 41 % vont acheter les produits neufs les moins chers et 32 % vont réutiliser leurs anciens produits.
- 89% des Français se sentent stressés pour cette rentrée 2023.
- 58% trouve l'allocation rentrée scolaire insuffisante.
- 79 % des Français ressentent l'effet de l'inflation sur leur budget dédié au matériel scolaire.

Les Angles : les préinscriptions des enfants pour la rentrée 2023/2024 sont ouvertes

Ecrit par le 23 juillet 2024



La municipalité des Angles informe les habitants de la commune qu'il faut d'ores et déjà préinscrire les enfants nés en 2020 pour l'année scolaire 2023/2024. Le Service Scolarité de la mairie est accessible dès aujourd'hui, le mardi 8 novembre, et ce, tous les matins du mois de novembre, pour les préinscriptions.

À la mairie, un dossier d'inscription vous sera remis, qu'il faudra rapporter complété, signé et joint des documents demandés. Ce dossier est également [téléchargeable en ligne](#), sur le site de la Ville des Angles. Le certificat d'affectation à présenter à la directrice du groupe scolaire devra être récupéré au même service de la mairie en mai 2023.

Toutes [les informations relatives à la scolarité sont disponibles sur le site de la Ville](#).

V.A.